

QUESTIONS—*Suite.*

10. Objection à la seconde lecture du Bill autorisant les banques à se servir des billets de la Puissance, sur le principe qu'il a rapport au commerce et qu'il engage le crédit public, et qu'il aurait dû prendre naissance en comité général ; M. l'Orateur décide qu'il aurait dû en effet prendre naissance en comité général, mais que l'objection aurait dû être faite lors de la première lecture du bill, 161.

11. Objection à la seconde lecture du bill relatif aux compagnies d'assurance, sur le principe qu'il se rapporte au commerce, et qu'il aurait dû en conséquence, prendre naissance en comité général, et que s'il ne se rapporte pas au commerce, il ne tombe point sous la juridiction de cette Chambre ; M. l'Orateur décide que le mot "commerce," dans son sens général, ne s'applique pas aux assurances, 161.

12. Un amendement étant proposé à la question pour que la Chambre se forme en comité des subsides, comme suit : Qu'il est expédient de réduire le salaire du gouverneur-général à \$35,000, et les salaires de tous les officiers publics (excédant \$800) de 12½ pour cent,—une objection est faite disant que l'amendement est complexe, et tel qu'il exige d'être divisé pour pouvoir voter sur chacune de ses propositions, et qu'étant proposé en amendement à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, il ne peut être divisé, et qu'aucun amendement n'y peut être fait, 268. M. l'Orateur décide que l'amendement n'est pas irrégulier parce qu'il contient trois propositions sur chacune desquelles un vote pourrait être pris ; mais que comme les règles ne permettent qu'il ne soit fait qu'un amendement à la question pour que la Chambre se forme en comité des subsides, cet amendement doit être adopté ou rejeté tel qu'il est ; Motion rejetée, 270.

13. Objection à la réception d'une pétition demandant un octroi de deniers non recommandé par la couronne ; Pétition non reçue, 297.

14. Une motion étant proposée à l'effet d'adopter le rapport d'un sous-comité annexé au 13e rapport du comité des impressions, et une objection étant faite à cette motion sur le principe que le dit rapport est en contradiction avec le 3e rapport du comité des dépenses contingentes (en ce qui concerne le salaire du greffier du comité),—M. l'Orateur décide que la motion est dans l'ordre, attendu que les questions qui touchent à l'économie interne de la Chambre, doivent être sous son contrôle journalier, et que la Chambre peut, dans le cas actuel, reprendre en considération sa décision antérieure ; Motion rejetée, 312.

15. Objection est faite à une motion pour renvoyer de nouveau à un comité général le bill de la milice à l'effet de reconstituer la dépense de la milice, de manière à ce que les officiers de bataillon et de compagnie soient payés d'une manière plus équitable ; M. l'Orateur décide que la motion n'est pas dans l'ordre, attendu qu'elle entraîne une plus grande dépense que celle recommandée par la couronne, 390.

16. Remarque étant faite que le bill de la Quarantaine (du Sénat) entraîne des dépenses qui devront être payées à même des deniers qui devront être votés par le Parlement, et qu'il aurait dû en conséquence prendre naissance en cette Chambre ; Résolution que cette Chambre, à cette heure avancée de la session, n'insiste pas sur ses privilèges, 418.—Pareillement, à l'égard du bill relatif à la police, 420.

17. Questions quant à la juridiction de cette Chambre à l'égard de divers bills :— Voir *Jurisdiction.*

QUESTIONS REJETÉES OU MISES DE CÔTÉ :

18. Pour une adresse demandant copie des témoignages et procédures devant la cour chargée de s'enquérir sur la conduite du Lieutenant-Colonel Dennis, à Fort Erié, le 2 juin 1866, 30.